

2026/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### DÉCISION N° 2026/082

Du vendredi 24 avril 2026

### Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation de services avec la société Rolia Sécurité pour assurer le gardiennage des installations à l'occasion du carnaval

Le Maire de Ris-Orangis,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2026/061 en date du 29 mars 2026 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** le contrat de prestation de services avec la société Rolia Sécurité pour le gardiennage des installations à l'Anneau de Roller, allée Rose Valland – 91130 RIS-ORANGIS, à l'occasion du carnaval, le dimanche 31 mai 2026,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER un contrat de prestation de services pour assurer le gardiennage des installations à l'Anneau de Roller, allée Rose Valland – 91130 RIS-ORANGIS, à l'occasion du carnaval, du samedi 30 mai 2026, 19h00 jusqu' au dimanche 31 mai 2026, 10h00, avec la société Rolia Sécurité, dont le siège se situe 87 route de Grigny– 91130 RIS-ORANGIS.

**ARTICLE 2** : Le prestataire s'engage à assurer le gardiennage à l'occasion du carnaval et à respecter les obligations réglementaires et fiscales en vigueur.

**ARTICLE 3** : La dépense afférente à ce contrat, soit 417,60 € TTC, sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours : Sous-fonction 311 article 611- Culturel après certification du service fait et présentation de la facture.

#### Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2026/

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 24 avril 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 26 MAI 2026

Publié le : 26 MAI 2026

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Sonia BENAMEUR  
Maire de Ris-Orangis

